



Les portraits de la région

www.observat.qc.ca

version abrégée

OBSERVATOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Les ressources forestières

La forêt est un milieu important, tant pour sa contribution à la santé et au bien-être des gens, que pour son rôle dans l'économie. Ce portrait se veut un coup d'œil sur le milieu forestier, la gestion de la ressource forestière, l'industrie et sa main-d'œuvre, les multiples usages de la forêt ainsi que l'innovation qui se développe autour de la forêt, qui fait de la région un chef de file dans le domaine.

Un territoire largement dominé par les forêts

Quiconque voyage sur le territoire constate que l'Abitibi-Témiscamingue est composée de deux réalités forestières. La présence du sapin, de l'épinette blanche, du bouleau blanc, de l'épinette noire, du pin gris, du mélèze et du sapin baumier est typique aux forêts boréales de l'Abitibi. Au sud de la région, l'érablière à sucre et le bouleau jaune sont communs aux forêts témiscamiennes, accompagnés du sapin baumier, de l'épinette blanche et du thuya, qui se mélangent aux peuplements de pins blancs et rouges.

Le territoire forestier de l'Abitibi-Témiscamingue couvre une superficie approximative de 54 800 km², ce qui équivaut à 85 % de l'ensemble du territoire régional et à 11 % du couvert forestier de la province. Le reste du territoire est composé de lacs et de cours d'eau (12 %) ainsi que de territoires abritant des zones urbaines et agricoles (3 %). Parmi la vaste étendue de forêts, 89 % est considérée favorable à la production forestière, soit 48 600 km², alors que le reste est plutôt catalogué comme étant improductif ou inaccessible. Pour le Québec, 85 % du territoire forestier québécois est dit productif, donc exploitable à des fins de production de matière ligneuse.

Dans la région, 92 % de la superficie des forêts productives appartient au domaine public alors que 8 % sont des forêts privées. Les forêts publiques de l'Abitibi-Témiscamingue, d'une superficie de 45 000 km², sont composées majoritairement de peuplements résineux et mélangés (74 %). Environ le cinquième de la superficie est représenté par le feuillu. Enfin, 6 % de la superficie forestière productive est en voie de régénération. Plus de la moitié (54 %) du couvert forestier est formé de peuplements âgés de 60 ans et plus.

Avec une étendue de 3 666 km², la forêt privée est composée majoritairement d'essences feuillues suivies de peuplements mélangés (73 %). À peine 15 % est formée de résineux et 10 % est en voie de régénération. Contrairement à la forêt publique, les peuplements sont plutôt jeunes, ceux de moins de 60 ans occupant 87 % de la superficie des forêts.

Superficie des forêts publiques et privées productives de l'Abitibi-Témiscamingue (km²)

Superficie des territoires forestiers productifs accessibles	Forêt publique		Forêt privée	
	44 910 km ²		3 666 km ²	
Résineux	17 128	38,1 %	557	15,2 %
Mélangés	16 237	36,2 %	849	23,2 %
Feuillus	9 088	20,2 %	1 843	50,3 %
En voie de régénération	2 457	5,5 %	416	11,4 %
Selon les classes d'âge				
0 à 20 ans	7 395	16,5 %	1 090	29,7 %
21 à 40 ans	5 197	11,6 %	590	16,1 %
41 à 60 ans	8 153	18,2 %	1 505	41,1 %
61 à 80 ans	10 766	24,0 %	373	10,2 %
81 à 100 ans	10 201	22,7 %	41	1,1 %
101 ans et plus	3 197	7,1 %	68	1,9 %

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Ressources et industries forestières - Portrait statistique - Éd. 2005-2006*.

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Les écosystèmes forestiers exceptionnels sont des peuplements susceptibles d'abriter une colonie de plantes menacées ou vulnérables, des essences forestières peu communes ou un peuplement de vieux arbres. Le vocable « écosystème forestier exceptionnel » possède deux portées différentes : une portée légale et une portée écologique.

Les écosystèmes forestiers exceptionnels protégés en vertu de la *Loi sur les forêts* sont au nombre de 15 en Abitibi-Témiscamingue et de 5 dans le Nord-du-Québec. Par ailleurs, on retrace en Abitibi-Témiscamingue 75 écosystèmes forestiers exceptionnels qui répondent aux trois critères d'acceptation reconnus (forêt ancienne, forêt rare ou forêt refuge). La majorité sont des forêts anciennes (45) localisées surtout dans la moitié sud de l'Abitibi-Témiscamingue. Viennent ensuite des forêts rares (22) et des forêts refuge (8).

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels.

Cette version abrégée du portrait de la forêt a été réalisée en novembre 2006 et sera éventuellement remise à jour. Surveillez l'onglet Publications de notre site Internet pour en obtenir la plus récente version ou encore pour consulter l'édition intégrale : www.observat.qc.ca

Gestion des forêts publiques

La gestion des forêts publiques se base sur les territoires de gestion des directions régionales de Forêt Québec. La direction régionale 08 - Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (DR 08) se compose de la quasi-totalité de la région administrative 08 «Abitibi-Témiscamingue» (environ 7 % du territoire régional se localise sur la DR 07 - Outaouais) et de la partie ouest de la région 10 «Nord-du-Québec». La superficie du territoire forestier productif accessible du territoire de gestion de la DR 08 se répartit ainsi : 55 % pour la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue et 45 % pour la portion ouest du Nord-du-Québec. Ainsi, les pages 2 et 3 présentent les données relatives au territoire de gestion de la DR 08, et ce, malgré les changements qui ont cours au sein du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (voir encadré).

La **possibilité forestière** à rendement soutenu correspond au volume annuel de bois que l'on peut prélever à perpétuité sur le territoire d'une aire forestière donnée, sans en diminuer la capacité de production. En d'autres mots, il s'agit de récolter l'équivalent de la croissance annuelle, sans entamer le capital forestier. En mars 2005, le projet de loi 71 amenait une réduction de 20 % de la possibilité forestière des essences du groupe SEPM (sapin, épinettes, pin gris et mélèze) et de 5 % pour les autres essences, et ce, pour les années 2005 à 2008. À l'heure actuelle, de nouveaux calculs de possibilité forestière sont en cours et devraient être disponibles d'ici peu.

Depuis le dépôt et l'adoption du projet de loi 71, la possibilité forestière en 2005-2006 de la DR 08 est estimée à quelque **7,9 Mm³** de bois. Cela représente 22 % du volume annuel de bois que l'on peut prélever au Québec, ce qui la place au deuxième rang, suivant le Saguenay-Lac-Saint-Jean (DR 02). La possibilité forestière de la DR 08 repose sur le résineux (70 %), le reste étant en feuillus (30 %).

L'**attribution** représente le volume d'essence ou de groupe d'essences alloué ou accordé annuellement à un bénéficiaire pour une période de 5 ans. Dans le territoire de gestion de la DR 08, l'attribution annuelle de bois ronds se chiffre à près de **7,0 Mm³** en 2005-2006, ce qui correspond à 22,5 % du volume de bois alloué au Québec. Là aussi, la DR 08 occupe le deuxième rang en importance au Québec, suivant le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les résineux représentent 77 % de l'ensemble des attributions totales (5,3 Mm³).

Naturellement, 96 % de ces attributions sont constituées du groupe SEPM (sapin, épinettes, pin gris et mélèze). Le groupe de feuillus représente 23 % des attributions totales, lui-même composé majoritairement de peupliers (61 %). Sur le territoire de gestion de la DR 08, 89 % de la possibilité forestière calculée (toutes essences confondues) a été attribué en 2005-2006.

Estimation de la possibilité et de l'attribution, territoire de gestion de la DR 08, 2005-2006 (loi 71), m³

	DR 08	Québec
Possibilité totale	7 888 071	35 199 326
Résineux	5 541 180	24 343 704
Feuillus	2 346 890	10 855 621
Attribution	6 997 786	30 988 121
Résineux	5 354 774	23 820 692
Feuillus	1 643 012	7 167 429

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de la gestion des stocks ligneux.

Selon les plus récentes données disponibles (2004-2005), le **volume de bois récolté** en forêt publique sur le territoire de la DR 08 est de **7,3 Mm³**, ce qui représente 89 % des bois attribués et 73 % de la possibilité forestière. Ce volume représente 22 % de tous les bois ronds consommés au Québec. Environ 88 % du volume total de bois récoltés sont des résineux dans la DR 08.

Notons qu'une partie des bois récoltés dans la section ouest du Nord-du-Québec (DR 08) est consommée sous formes de billots, copeaux, sciures et rabotures par des usines de l'Abitibi-Témiscamingue. On estime que les volumes de bois dirigés vers les usines de la région sont d'environ 1,5 Mm³, ce qui représente 18 % des bois consommés par les usines de l'Abitibi-Témiscamingue. Notons, par ailleurs, que 26,5 % des besoins en bois ronds des usines de la région sont comblés par des billots en provenance de la partie ouest du Nord-du-Québec (DR 08). Il en est de 18 % pour leurs besoins en sciures et rabotures. Quant à l'usine de pâtes et papier localisée à Lebel-sur-Quévillon, elle s'alimente en partie en copeaux en provenance d'usines de l'Abitibi-Témiscamingue.

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, bureau 08 - Abitibi-Témiscamingue.

Aux dernières nouvelles

Depuis les derniers mois, on assiste à une réorganisation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune par l'implantation de directions générales régionales unifiées. D'ici avril 2007, le Québec comptera onze directions générales régionales qui chapeauteront l'ensemble des secteurs : forêt, mines, faune, territoire et énergie. Les directions auront pour responsabilités :

- Les opérations régionales relatives au développement, à l'aménagement et à la protection des ressources et du territoire;
- Le soutien aux commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire dans la préparation de plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire;
- L'assistance aux promoteurs et aux industriels, dans la mise en valeur et la conservation des ressources énergétiques, minières, fauniques, forestières et du territoire public.

En octobre 2006, huit directions régionales sont implantées au sein des régions administratives suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie-Centre-du-Québec, Nord-du-Québec, Outaouais, Côte-Nord, Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine et Abitibi-Témiscamingue. Les autres seront mises en place prochainement.

Source : Alain Simard, Vers de nouveaux horizons, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 9 novembre 2006.

Les droits consentis

Dans le cadre de la législation provinciale, le Ministère concède différents types de droits (contrats et conventions) qui donnent à leurs détenteurs la possibilité de réaliser des activités d'aménagement forestier, ce qui inclut, pour certains, la récolte d'un volume de bois dans les forêts publiques.

• Le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier, le plus commun des droits consentis

Le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier, communément appelé CAAF, concède un volume de bois (de même que les devoirs associés à la planification, à l'aménagement sylvicole et à la remise en production) aux industries détentrices d'un permis d'usine de transformation du bois. Le contrat d'aménagement forestier (CtAF) concède un volume de bois aux coopératives forestières et entreprises qui n'ont pas de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois.

En juin 2006, on comptait sur le territoire de gestion de la DR 08, 33 CAAF octroyés à 18 compagnies différentes détentrices d'usines localisées sur le territoire de gestion. La majorité des usines sont situées en Abitibi-Témiscamingue (29) alors que les autres sont localisées à Label-sur-Quévillon (2), Matagami (1) et Waswanipi (1). Un bénéficiaire de CtAF est localisé dans la région Nord-du-Québec (DR 08).

• Les volumes attribués selon les territoires

En 2006, il revient aux usines localisées dans la Vallée-de-l'Or de se voir attribué le plus grand volume de bois (loi 71), avec plus de 1,9 Mm³. Les usines des MRC d'Abitibi, de Témiscamingue et d'Abitibi-Ouest suivent, avec des volumes variant entre 1,0 Mm³ et 1,2 Mm³. Les usines du Nord-du-Québec (DR 08) recueillent 1,5 Mm³ de bois.

• Les volumes attribués selon les compagnies

Les attributions varient, selon la compagnie, de 400 m³ à plus de 2,1 Mm³. En détails, le volume attribué est de 2,1 Mm³ pour Tembec inc., de 1,5 Mm³ pour Domtar inc., de 1 Mm³ pour Abitibi-Consolidated, de 686 465 m³ pour Industries Norbord inc., de 315 738 m³ pour Temlam inc. et de 250 000 m³ pour la Compagnie Commonwealth Plywood ltée. Le reste des attributions se partage entre une dizaine de bénéficiaires de CAAF. Parmi les plus importants : Matériaux Blanchet inc., Scierie Gallichan et Scierie Landrienne.

• Les volumes attribués selon le type d'usine

Dans la région, les volumes de bois attribués (loi 71) sont majoritairement consentis aux usines de sciage, avec un volume annuel de 5,5 Mm³, ce qui représente 80 % des volumes attribués à des bénéficiaires de CAAF opérant des usines sur le territoire de la DR 08.

Droits consentis par catégorie d'usine en Abitibi-Témiscamingue, juin 2006

	Nombre de CAAF	Volume attribué (m ³) par année (loi 71)
Bardeaux	-----	
Déroulage	3	335 338
Panneaux	2	686 465
Pâtes et papiers	1	360 109
Poteaux et bois tournés	1	400
Sciage	25	5 492 674
Autres	1	25 000
Total	33	6 899 986
Sans usine (CtAF)	1	85 000

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de la gestion des stocks forestiers, juin 2006. Compilation effectuée par l'Observatoire.

• Les volumes attribués à des usines localisées à l'extérieur de la DR 08

Aux bénéficiaires de CAAF qui s'approvisionnent et qui gèrent des usines sur le territoire de gestion de la DR 08 s'ajoutent ceux qui s'approvisionnent en bois dans les forêts d'ici sans pour autant posséder d'usines localisées sur le territoire de gestion. Le volume de bois leur étant attribué est de 55 700 m³ et se concentre majoritairement dans les essences feuillues.

• La convention d'aménagement forestier

L'aménagement peut également être confié à un bénéficiaire pour favoriser le développement économique. Cette démarche se matérialise par la signature d'une convention d'aménagement forestier (CvAF). En décembre 2005, 22 CvAF étaient conclues entre le gouvernement et les municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue et une autre en Jamésie, à la limite sud de la région «Nord-du-Québec». L'ensemble des CvAF de la DR 08 couvrent une superficie de 282 962 hectares. Le volume attribué, de l'ordre de 274 326 m³, représente près du tiers du volume attribué selon cette approche au Québec (845 446 m³).

Des fermetures d'usine en série

Depuis le printemps 2005, plusieurs annonces de fermetures pour une période indéterminée ont été annoncées par les différentes compagnies forestières opérant en Abitibi-Témiscamingue. En novembre 2006, parmi les 29 usines détentrices de CAAF localisées dans la région, 12 étaient en activité alors que les autres avaient cessé leurs opérations pour une période temporaire. Parmi les usines en opération, cinq sont localisées dans la MRC de La Vallée-de-l'Or, quatre dans la MRC d'Abitibi, deux dans celle du Témiscamingue et une en Abitibi-Ouest. À l'opposé, huit usines ont cessé leurs opérations au Témiscamingue, quatre dans la MRC d'Abitibi, quatre autres dans la MRC de La Vallée-de-l'Or et enfin, deux en Abitibi-Ouest. Dans le Nord-du-Québec, parmi les quatre bénéficiaires de CAAF, trois usines ont cessé leur opération au cours des derniers mois.

En termes d'emplois, il est très difficile de faire le décompte des pertes. Néanmoins, une compilation de l'Observatoire indique que les récentes fermetures d'usines, d'une durée indéterminée, engendrent la perte de quelque 1 500 emplois en usine en Abitibi-Témiscamingue. Cela représente plus du tiers des emplois des principales usines de la région. On peut y ajouter environ 800 emplois perdus pour une période indéterminée dans le Nord-du-Québec. Avec la fermeture définitive de deux usines (Belleterre et La Sarre), on peut ajouter plus de 200 emplois perdus en Abitibi-Témiscamingue. Au global, on peut estimer à près de 2 500 le nombre d'emplois perdus dans la région et dans le Nord-du-Québec, dont 1 700 en Abitibi-Témiscamingue.

Attributions par bénéficiaires de CAAF et de CtAF (juin 2006) et usines localisées à l'intérieur de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec en opération, selon le territoire de MRC, novembre 2006

Nom de l'usine	Ville	Activité	Volume (m ³) loi 71
Abitibi			
Abitibi-Consolidated du Canada	Champneuf		196 767
Matériaux Blanchet inc.	Amos	Oui	282 084
Optibois inc.	Barraute		85 000
Planures Nord-Ouest inc.	Amos		25 000
Scierie Gallichan inc.	Launay	Oui	215 761
Scierie Landrienne inc.	Landrienne	Oui	195 929
Temlam inc.	Amos	Oui	269 097
TOTAL MRC d'Abitibi			1 269 638
Abitibi-Ouest			
Tembec Industries inc.	Taschereau		315 955
Industries Norbord inc. (Panneaux)	La Sarre	Oui	348 053
Tembec Industries inc.	La Sarre		381 152
TOTAL MRC d'Abitibi-Ouest			1 045 160
Témiscamingue			
Foresterie des Quinze inc.	Rémigny		1 000
Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Sciage)	Belleterre		65 700
Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Déroulage)	Kipawa		19 600
Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Sciage)	Kipawa		155 600
Sartiop inc.	Angliers	Oui	400
Tembec Industries inc	Béarn		398 442
Scierie Lepaqco inc.	St-Eugène-de-Guigues		4 700
Temlam inc.	Ville-Marie		46 641
Tembec Industries inc. (Pâtes et papiers)	Témiscaming	Oui	360 109
Tembec Industries inc. (Sciage)	Témiscaming		109 100
TOTAL MRC du Témiscamingue			1 161 292
Vallée-de-l'Or			
9008-6760 Québec inc. (CDEX)	Val-d'Or	Oui	12 600
Abitibi-Consolidated du Canada	Senneterre	Oui	307 864
Domtar inc.	Malartic		279 520
Domtar inc.	Val-d'Or		331 984
Industries Norbord inc.	Val-d'Or	Oui	338 412
La Société en commandite Lammeg	Senneterre		69 100
Produits Forestiers Miniers "Abitibi" inc.	Malartic	Oui	10 000
Tembec Industries inc.	Senneterre	Oui	565 655
Entreprise de la Mégiscane	Senneterre		27 000
TOTAL MRC de la Vallée-de-l'Or			1 942 135
Nord-du-Québec			
Abitibi-Consolidated du Canada	Comtois (Lebel-sur-Quévillon)	Oui	540 671
Domtar inc.	Lebel-sur-Quévillon		570 944
Domtar inc.	Matagami		330 146
Produits forestiers Nabakatuk inc.	Waswanipi		40 000
TOTAL Nord-du-Québec			1 481 761
TOTAL usines localisées sur le territoire de la DR 08			6 899 986

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de la gestion des stocks ligneux, juin 2006. Compilation : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. L'activité des usines est en date du 22 novembre 2006.

Note : Volume attribué : volume attribué sur les aires communes comprises sur le territoire de gestion 08.

L'industrie forestière

Selon une compilation de l'Observatoire, l'industrie forestière de l'Abitibi-Témiscamingue est composée de quelque 263 entreprises, qui génèrent environ 7 350 emplois directs. Globalement, 86 % des emplois de l'industrie forestière se concentrent dans les secteurs de la foresterie et de la première transformation alors que 14 % se situent en deuxième transformation.

Plus de 140 entreprises du secteur forestier se concentrent principalement dans l'exploitation forestière et les activités connexes (récolte, aménagement, sylviculture, etc.). Avec plus de la moitié des entreprises de l'industrie forestière, ce secteur génère plus de 2 500 emplois, soit le tiers. L'Abitibi-Témiscamingue compte plus de 100 entreprises liées à l'exploitation forestière et une trentaine d'entreprises en aménagement forestier représentées par les coopératives forestières ainsi que les sociétés sylvicoles.

Ensuite, la région compte 120 établissements spécialisés dans la **transformation des produits forestiers** et qui emploient 4 840 personnes, soit les deux tiers des travailleurs de l'industrie. Avec 3 800 travailleurs, la quarantaine d'usines de **première transformation** domine largement le secteur manufacturier. L'industrie du sciage comptabilise une trentaine d'établissements et 2 000 emplois. Les usines de pâtes et papiers sont au nombre de quatre et génèrent environ 700 emplois. Il s'agit de l'usine de papier journal localisée à Amos, propriété d'Abitibi-Consolidated, et des trois usines de Tembec au Témiscamingue (deux de pâtes et une de carton). On compte trois usines de panneaux localisées à Val-d'Or et La Sarre, pour environ 650 emplois. Trois usines de déroulage et de placage (Ville-Marie, Amos et Kipawa) contribuent à l'économie par 410 emplois.

La région compte un peu plus de 80 entreprises de **deuxième et troisième transformation** réparties entre la fabrication de produits et meubles en bois et la fabrication de papier et l'impression. La deuxième et troisième transformation concerne trois entreprises sur dix dans l'industrie forestière régionale. Elles emploient plus de 1 000 personnes, ce qui correspond à 21 % des emplois en transformation du bois (4 840). Les

Entreprises liées au secteur forestier, Abitibi-Témiscamingue, octobre 2006

	Entreprises		Emplois	
	Nombre	%	Nombre	%
Exploitation et services forestiers	141	53,8 %	2 512	34,2 %
- Foresterie et exploitation	109	41,6 %	1 298	17,7 %
- Activités de soutien	32	12,2 %	1 214	16,5 %
Première transformation du bois	41	15,6 %	3 790	51,6 %
- Scieries	31	11,8 %	2 014	27,4 %
- Panneaux et placages	6	2,3 %	1 068	14,5 %
- Pâtes et papiers	4	1,5 %	708	9,6 %
Deuxième et troisième transformation	81	30,9 %	1 049	14,3 %
- Produits et meubles en bois	72	27,5 %	844	11,5 %
- Papier et impression	9	3,4 %	205	2,8 %
Total	263	100,0 %	7 351	100,0 %

Source : L'Observatoire a compilé la liste des entreprises à partir de celle de Service Canada (avril 2005) et des répertoires de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT), du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), du Registre des entreprises du Québec (REQ) ainsi que divers répertoires du MRNF.

Entreprises du secteur forestier, territoires de l'Abitibi-Témiscamingue, octobre 2006

	Entreprises	Emplois
Abitibi	91	2 093
Exploitation et services forestiers	61	913
Première transformation (bois/papier)	10	1 000
Deuxième et troisième transformation	20	180
Abitibi-Ouest	46	1 359
Exploitation et services forestiers	25	550
Première transformation (bois/papier)	6	655
Deuxième et troisième transformation	15	154
Rouyn-Noranda	20	184
Exploitation et services forestiers	3	61
Première transformation (bois/papier)	2	14
Deuxième et troisième transformation	15	109
Témiscamingue	52	1 529
Exploitation et services forestiers	30	380
Première transformation (bois/papier)	11	1 023
Deuxième et troisième transformation	11	126
Vallée-de-l'Or	54	2 186
Exploitation et services forestiers	22	608
Première transformation (bois/papier)	12	1 098
Deuxième et troisième transformation	20	480

Source : L'Observatoire a compilé la liste des entreprises à partir de celle de Service Canada (avril 2005) et des répertoires de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT), du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), du Registre des entreprises du Québec (REQ) ainsi que divers répertoires du MRNF.

entreprises de fabrication sont de petite taille : 63 ont moins de 25 employés, 5 ont entre 25 et 49 employés et enfin, 4 embauchent 50 personnes et plus.

Les perspectives d'emploi

Entre 2006 et 2008, les perspectives sectorielles du Centre de Service Canada, indiquent une diminution de l'emploi de l'ordre de 7,2 % dans le secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière en Abitibi-Témiscamingue (-2,4 % au Québec). Dans le secteur manufacturier, le scénario prévoit des perspectives peu réjouissantes pour les industries rattachées à la première transformation du bois (-5,4 % contre -1,1 % au Québec) et aux pâtes et papiers (-7,2 % contre -1,2 % au Québec). Selon Service Canada, d'importantes rationalisations sont à venir en raison de l'ouverture des marchés, de la forte concurrence asiatique, de la force de la devise canadienne et des mesures protectionnistes dans l'industrie. Tant pour Emploi-Québec que pour Service Canada, certaines perspectives sont intéressantes pour les emplois qui nécessitent des qualifications techniques ou professionnelles. Toutefois, les perspectives professionnelles sont limitées ou restreintes pour près d'une quinzaine de professions sur la trentaine que compte le secteur forestier.

Source : Service Canada. *Perspectives sectorielles 2006-2008, A-T, 2006.*

Consommation en bois des usines de première transformation

Comme la plupart des régions du Québec, les usines localisées en Abitibi-Témiscamingue consomment beaucoup plus de matière ligneuse qu'elles n'en récoltent en forêt publique sous aménagement (CAAF), ce qui signifie qu'elles importent des volumes de matière première.

En 2006, le volume total de matière ligneuse que les usines (avec ou sans CAAF) étaient autorisées à transformer était de 10,8 Mm³. Uniquement en provenance de la forêt publique, les usines de la région étaient autorisées à consommer un volume de bois de l'ordre de 8,3 Mm³. En 2005, la consommation réelle totale des usines de l'Abitibi-Témiscamingue (avec et sans CAAF) était de 9,1 m³. Les usines ont consommé un volume de bois de 7,2 Mm³ en provenance de la forêt publique (incluant la forêt intramunicipale). En 2005, la consommation de la matière ligneuse par les usines de transformation primaire du bois représentait environ 13 % de la consommation totale du bois au Québec (70,7 Mm³).

Consommation autorisée et réelle (m³), usines de transformation primaire du bois de l'Abitibi-Témiscamingue

Consommation autorisée en 2005	
Avec CAAF	Avec ou sans CAAF
9 433 756	11 941 106
Consommation réelle en 2005	
Avec CAAF	Avec ou sans CAAF
7 232 077	9 138 292
Consommation autorisée en 2006	
Avec CAAF	Avec ou sans CAAF
8 336 656	10 802 856

Source : Forêt-Québec, Direction Abitibi-Témiscamingue.

En 2005, les entreprises ont enregistré une progression de 3 % de leur consommation réelle comparativement à celle de 2000, où le volume de matière ligneuse consommé était de 8,9 Mm³. Les essences les plus consommées sont le sapin, les épinettes, le pin gris et le mélèze (SEPM) avec 75 % de la consommation totale, suivi des peupliers (13 %). Les feuillus durs en représentent 9 % et les autres essences résineuses, 2 %.

En 2005, 56 % du volume total consommé des usines de transformation primaire de la région provient de la forêt publique. La matière ligneuse dérivée de la production d'autres usines de transformation constitue la deuxième source d'approvisionnement, avec 27 % du total. Environ 11 % de la matière ligneuse transformée ici provient de l'extérieur du Québec. Quant à la matière ligneuse puisée dans la forêt privée, elle représente 6 % du volume d'approvisionnement.

Une région de 2 X 4

Toutes essences confondues, la production de bois d'œuvre en Abitibi-Témiscamingue représente 14 % de la production totale québécoise en 2005. La région est au deuxième rang provincial, suivant le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Entre 2004-2005, le poids de la région dans la production québécoise s'est maintenu. En 2004, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec arrivent au 6^e rang au Québec, avec une production de pâtes, papiers et cartons représentant 5 % de la production québécoise (9 798 000 tonnes métriques).

Source : Conseil de l'industrie forestière du Québec.

Expéditions manufacturières

La transformation des ressources forestières est la pierre angulaire de la structure manufacturière de la région. Selon l'Institut de la statistique du Québec, 39 des 188 établissements manufacturiers se concentrent dans la fabrication de produits de bois, ce qui représente une entreprise sur cinq. Ces établissements spécialisés dans la transformation de produits forestiers employaient 2 623 personnes en 2003, ce qui représente plus de la moitié des emplois manufacturiers de la région. Avec une masse salariale d'environ 104 M\$, les établissements de fabrication de produits de bois génèrent 45 % des salaires de la production du secteur manufacturier de la région. La valeur de la production manufacturière pour les produits de bois (excluant le papier) se chiffrait à plus de 852,4 M\$, soit 36 % de la valeur des expéditions manufacturières de la région et 10 % de celle du Québec pour ce même secteur d'activité. La valeur des expéditions manufacturières a fluctué au cours des dernières années, passant de 778,8 M\$ en 2001 à 869,1 M\$ l'année suivante.

Grandes entreprises manufacturières

Selon l'Institut de la statistique du Québec, parmi les 39 entreprises manufacturières spécialisées dans les produits en bois dans la région, 21 sont de grandes entreprises, c'est-à-dire qu'elles emploient 200 personnes et plus. Ces dernières cumulent 2 080 emplois à la production pour une masse salariale de 86,8 M\$. La valeur des expéditions est de 742,1 M\$. Pour les PME, avec 543 emplois et une masse salariale de 17 M\$, la valeur de leurs expéditions dépasse les 110 M\$.

Source : Institut de la statistique du Québec.

Investissements

Le secteur de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière a investi en immobilisation environ 15,8 M\$ en 2005, ce qui représente deux fois moins d'investissements qu'en 2001. Toutefois, les investissements dans le secteur manufacturier forestier seraient à la hausse depuis 2003, passant de 15,3 M\$ pour culminer à 36,6 M\$ en 2005. Il se peut que les scieries aient amélioré leurs procédés de transformation au cours des dernières années pour accroître leur productivité et leur rendement en bois d'œuvre.

Selon la liste des projets d'investissements (5 M\$ et plus) de la Commission de la construction du Québec, les investissements annoncés par l'industrie forestière ont été de l'ordre de 310,5 M\$ au cours des dernières années. Les retombées en investissements sont parmi les plus importantes dans les MRC d'Abitibi (130 M\$) et de Témiscamingue (125,5 M\$).

Quelques projets d'investissements mis en chantier en Abitibi-Témiscamingue, 1998-2005

Propriétaire	Type de construction	Valeur
Abitibi		
Temlam	Usine de poutres LVL	130,0 M\$
Témiscamingue		
Tembec	Modernisation d'usine	110,0 M\$
Commonwealth Plywood Ltée	Rénovation usine déroulage	5,0 M\$
Commonwealth Plywood Ltée	Modernisation de scierie	10,5 M\$
Vallée-de-l'Or		
Boralex	Centrale électrique	50,0 M\$
Domtar	Modernisation d'usine	5,0 M\$

Source : Commission de la construction du Québec.

Autres usages de la forêt

Au-delà des entreprises de transformation primaire qui se voient accorder des permis afin d'exploiter la matière ligneuse, d'autres types de permis sur forêts publiques sont accordés pour pratiquer d'autres types d'activités, à teneur économique ou non. Ces permis peuvent s'appliquer à la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques ou commerciales, la récolte d'arbustes et d'arbrisseaux, la culture et l'exploitation d'une érablière, la récolte de bois liée à la réalisation de travaux d'utilité publique, d'activités minières, la réalisation d'aménagement faunique, récréatif ou agricole ou l'intervention à des fins d'expérimentation ou de recherche. En 2003-2004, il y avait 2 627 permis de délivrés en Abitibi-Témiscamingue pour un volume récolté de 50 326 m³.

Produits forestiers non ligneux

En Abitibi-Témiscamingue, les produits forestiers non ligneux (bleuets, sirop d'érable, champignons sauvages, gomme de sapin, etc.) font l'objet d'activités marginales et sont, de ce fait, peu documentés. Ils peuvent néanmoins offrir un potentiel de développement.

Bleuetières

Les 255 bleuetières aménagées au Québec couvrent 21 467 hectares. Suivant le Saguenay-Lac-St-Jean et la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue se classe au troisième rang, avec quatre exploitations couvrant une superficie aménagée de 573 hectares. Bien qu'à première vue, la région se distingue par un nombre peu élevé d'exploitations, la superficie moyenne des bleuetières exploitées est plus grande (143 hectares) que celle enregistrée en moyenne au Québec (84 hectares). Notons qu'un vaste projet dans le canton «Montreuil» influence largement cette moyenne. Un rapport du Comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuets indique pour l'Abitibi-Témiscamingue qu'une superficie d'environ 500 hectares pourrait être aménagée sur des terres du domaine de l'État.

Exploitations acéricoles

Au Québec, plus de 1 150 permis ont été délivrés par le MRNF à des fins de culture et d'exploitation d'une érablière. Les régions du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches concentrent plus de la moitié des permis délivrés, les deux tiers des superficies exploitées ainsi que plus des trois quarts de tout le sirop d'érable québécois produit. En Abitibi-Témiscamingue, quelque 107 permis ont été délivrés pour des fins de culture et d'exploitation d'une érablière. La région se positionne à ce chapitre au troisième rang, *ex aequo* avec la Gaspésie-Les-Îles. Avec 115 000 entailles, la région produit environ 78 000 litres de sirop annuellement.

Aménagement et exploitation d'érablières dans les forêts publiques, saison 2004^P

	Région	Québec
Nombre de permis délivrés	107	1 158
Superficies (ha)	1 027	32 522
Nombre d'entailles	115 685	6 771 305
Sirop produit (l)	78 427	6 147 169
Sucre produit (kg)	-	970

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Ressources et industries forestières – Portrait statistique 2005-2006.

Utilisation des forêts à des fins de recherche et d'expérimentation

Une **forêt d'expérimentation (FE)** est une portion du territoire public réservée exclusivement à des fins de recherche et d'expérimentation. Les seules activités d'aménagement forestier qui y sont autorisées sont des activités de recherche ou d'expérimentation. Ces secteurs expérimentaux constituent également des sites de démonstration des pratiques d'aménagement forestier et se prêtent aux activités de formation et de transfert technologique. Le réseau québécois des forêts d'expérimentation du MRNF compte actuellement 625 secteurs de recherche. De ce nombre, 115 forêts d'expérimentation sont situées sur le territoire de gestion de la DR 08, dont 79 en Abitibi-Témiscamingue. Les sujets à l'étude sont variés: amélioration des arbres forestiers, amélioration génétique, coupe avec protection de la régénération naturelle résineuse, verger à graines, étude de la variabilité des écosystèmes forestiers, ligniculture, programme sur le transport à distance des polluants atmosphériques, protection et amélioration de plantations établies, stress environnementaux, suivi des conditions météorologiques, etc.

Une **forêt d'enseignement et de recherche (FER)** est une portion de terres publiques pour laquelle la gestion a été confiée, par le ministère des Ressources naturelles, à une institution d'enseignement et de recherche. Dans une forêt d'enseignement et de recherche, toutes les activités d'aménagement forestier sont exercées à des fins d'enseignement et de recherche. Il existe seize forêts d'enseignement et de recherche au Québec, dont trois en Abitibi-Témiscamingue : la Forêt d'enseignement et de recherche Kinojévis, la forêt d'enseignement et de recherche Harricana et la Forêt du Lac Duparquet. La FER du Lac Duparquet jouit d'une renommée internationale en raison de la pertinence des études qui y sont menées, notamment sur la dynamique forestière et les modèles compatibles avec les objectifs du développement durable.

Forêt d'enseignement et de recherche (FER) en Abitibi-Témiscamingue

Nom de la forêt	
Gestionnaire	Harricana Commission scolaire Harricana
Superficie (ha)	3 020
Date de création	11-03-1992
Gestionnaire	Kinojévis Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Superficie (ha)	406
Date de création	28-05-1993
Gestionnaire	Lac Duparquet Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Superficie (ha)	8 000
Date de création	19-04-1995

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Ressources et industries forestières – Portrait statistique 2005-2006.

Source : Informations transmises par la Direction de la recherche forestière du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, juin 2006.

Innovations et formation

L'enseignement et la recherche en foresterie prennent une place importante à l'**Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue**. En plus d'une unité de recherche et de développement forestier, l'UQAT a obtenu trois chaires de recherche : la **Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable**, la **Chaire de recherche du Canada en écologie forestière et en aménagement forestier durable** et la **Chaire de recherche du Canada sur la valorisation, la caractérisation et la transformation du bois**. Avec deux chaires de recherche en aménagement forestier, l'institution a développé une forte expertise, tant provinciale que canadienne, dans ce domaine. Par ailleurs, plusieurs chercheurs et étudiants se greffent au plus grand groupe de recherche interuniversitaire dans le domaine de l'écologie forestière au Canada, soit le Centre d'études sur la forêt (CEF). Enfin, l'UQAT abrite les bureaux de la direction du Centre multirégional de recherche en foresterie (CMRF).

L'UQAT participe à un important partenariat de recherche axé sur la foresterie amérindienne. Ce partenariat rassemble la communauté de Kitcisakik, trois universités québécoises (UQAM, UQAT et Laval) et huit compagnies forestières (Domtar, Tembec, Norbord, Bowater, Louisiana-Pacifique, Bois Omega, CDEX et Commonwealth Plywood). L'étude vise à définir différents scénarios d'aménagement forestier plus près des valeurs et du mode de vie autochtones. La transmission intergénérationnelle des savoirs traditionnels tient aussi une place centrale dans la démarche de recherche qui comporte un important volet éducatif et participatif. Dans le même ordre d'idée, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue veut implanter une nouvelle chaire de recherche en foresterie autochtone d'ici deux ans. L'instauration de cette chaire permettrait à l'UQAT d'accéder à une spécialisation unique en matière de recherche sociale et scientifique.

Le **Centre technologique des résidus industriels (CTRI)** vise à stimuler l'innovation et le développement technologique relié à la valorisation des résidus industriels et des ressources sous-utilisées provenant principalement des secteurs forestiers, miniers et agricoles. En 2004-2005, seize chercheurs et techniciens assuraient des activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information à l'entreprise et collaboraient à l'implantation de nouvelles technologies et à la mise sur pied de projets d'innovation. Au cours de l'année 2004-2005, le CTRI a conclu une entente de partenariat avec le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Ste-Foy (CERFO).

En 2001, pour l'ensemble des organismes de recherche du secteur forestier québécois, les investissements étaient de 118 M\$. Les projets de recherche ayant une application en usine obtenaient 60 % des investissements et ceux ayant une application en forêt, 40 %. Les enjeux forestiers à caractère économique recevaient près de 79 % des investissements en recherche, tandis que les enjeux à caractère environnemental et social, respectivement 15 % et 5,5 %.

Source : Conseil de la recherche forestière du Québec, 2001.

Pour une main-d'oeuvre qualifiée...

En Abitibi-Témiscamingue, en ce qui concerne spécifiquement la formation professionnelle, le Centre de formation professionnelle Harricana offre les programmes suivants : «Abattage et façonnage des bois», «Abattage manuel et débardage forestier», «Aménagement de la forêt» et «Travail sylvicole». Certains programmes sont inactifs par manque de clientèle. Le CFP Harricana offre également le cours en conduite de machinerie lourde en voirie forestière. Le Centre de formation professionnelle Lac-Témiscamingue offre le programme «Pâtes et papiers».

La technique forestière est offerte au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette technique est aussi dispensée dans cinq autres collèges du Québec.

Au niveau universitaire, la grande majorité des programmes de formation reliés directement à l'industrie forestière sont disponibles à l'extérieur de la région. L'UQAT offre deux programmes aux cycles supérieurs : une maîtrise en biologie et un doctorat en sciences de l'environnement, tous les deux en collaboration avec l'UQAM. Faute de clientèle, l'institution n'offre plus le diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S) en gestion durable des ressources forestières. L'UQAT a signé une entente de quatre ans avec l'Université Laval afin d'offrir les deux premières années du baccalauréat en aménagement forestier et du baccalauréat en opérations forestières. Les premiers cours en génie forestier devraient débiter à l'automne 2007 au pavillon de l'UQAT à Amos. D'autres travaux ont cours afin de rendre accessible, dès l'automne 2007, une maîtrise professionnelle en gestion durable des écosystèmes forestiers (en réseau avec d'autres constituantes de l'université du Québec) ainsi qu'une maîtrise en ressources naturelles propre à l'UQAT.

Le nombre de diplômés à la formation professionnelle (DEP) dans les secteurs de formation liés à la forêt a diminué au cours des dernières années en Abitibi-Témiscamingue. Toutefois, le DEC lié au secteur « Foresterie et papier » a bénéficié d'un nombre relativement stable de diplômés au cours des années.

Diplomation à la formation professionnelle et technique, établissements de l'Abitibi-Témiscamingue, promotion de 2001 à 2004

	DEP		DEC
	Environnement et aménagement du territoire	Foresterie et papier	Foresterie et papier
2000-2001	12	62	24
2001-2002	9	62	21
2002-2003	12	39	23
2003-2004	9	55	n.d

Source : MELS, Enquêtes La Relance au secondaire professionnel et au collégial.

L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue 170 avenue Principale, bureau 102, Rouyn-Noranda (Québec), J9X 4P7 Téléphone : 819 762-0774 Télécopieur : 819 797-0960 Courriel : observatoire@observat.qc.ca Site : www.observat.qc.ca Pour télécharger la version intégrale ou la version abrégée, consultez notre site Internet à l'onglet Publications. Pour informations supplémentaires, contactez Mariella Collini à l'Observatoire.